

Aide médicale d'Etat : suppression de la franchise pour les sans-papiers

LE MONDE | 05.07.2012

Par Laetitia Clavreul



Le dispositif n'aura pas duré. Un peu plus d'un an après sa création par le gouvernement Fillon, la franchise de 30 euros que doivent acquitter les étrangers en situation irrégulière pour bénéficier de l'aide médicale d'Etat (AME) est supprimée. Promesse de campagne de François Hollande, la mesure a été inscrite dans le collectif budgétaire présenté mercredi 4 juillet. Elle prend effet à cette date, compte tenu *"à la fois des enjeux de santé et de finances publiques"*.

Cette suppression représente un manque à gagner de 3 millions d'euros en 2012 pour la Sécurité sociale. Comme la couverture-maladie universelle (CMU), l'AME permet aux personnes aux revenus les plus faibles d'accéder à des soins sans frais. Elle a bénéficié à 220 000 sans-papiers en 2011. C'est face à la hausse des coûts, passés de 75 millions d'euros en 2000 à 580 millions en 2011, que la majorité précédente avait décidé d'imposer un droit d'entrée.

Avec 6 millions d'économies alors escomptés, la franchise n'avait certes pas de réel impact, mais elle était présentée par la droite comme symbolique politiquement : elle imposait aux étrangers en situation irrégulière de participer à leurs soins. Elle avait été adoptée dans un contexte de montée au créneau contre l'AME de la Droite populaire, qui dénonçait des fraudes et des abus.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Depuis, ni le rapport des Inspections générales des affaires sociales (IGAS) et des finances (IGF), ni celui des députés Christophe Sirugue (PS) et Claude Goasguen (UMP) n'ont conclu que des fraudes pouvaient expliquer une telle hausse des coûts. Celle-ci tient à une augmentation du nombre de bénéficiaires et des problèmes de gestion.

Les associations s'étaient inquiétées, avec ce ticket d'entrée, d'un risque de report de soins, prédisant des conséquences sanitaires. Le gouvernement les a entendues, estimant que la franchise a conduit à accroître les difficultés à se soigner. *"Il est contraire aux valeurs de la France de faire obstacle à l'accès aux soins de personnes malades"*, a-t-il indiqué, ajoutant que *"dans le cas de maladies transmissibles [comme la tuberculose], permettre à tous de se soigner est un impératif de santé publique"*.

Ce report des soins, Médecins du monde l'a constaté dans ses centres. *"Forcément, quand on a peu d'argent, on le consacre d'abord à la nourriture et au logement. Alors quand ils étaient malades, les sans-papiers finissaient par se débrouiller pour payer 30 euros, mais ils attendaient toujours le*

dernier moment et donc un stade avancé de la maladie pour constituer un dossier, et se soigner", explique le docteur Jean-François Corty, responsable des missions en France. Il rappelle qu'en dehors du timbre fiscal, les lourdes démarches administratives rendent déjà l'accès à l'AME difficile, voire tardif.

"HALLUCINANT ET DÉMAGOGIQUE"

C'est aussi le point de vue de l'IGAS et de l'IGF qui a retenu l'attention du gouvernement. Leurs inspecteurs avaient calculé que si 10 % des bénéficiaires retardaient leurs soins et se voyaient contraints à une prise en charge à l'hôpital, le surcoût serait de 20 millions d'euros.

Commandé par l'ancienne ministre de la santé Roselyne Bachelot, leur rapport avait été publié par le gouvernement... après le vote des députés instaurant ce droit d'entrée. Les inspecteurs avaient jugé ce dispositif *"financièrement inadapté, administrativement complexe et porteur de risques sanitaires"*.

La fin de la franchise a été critiquée par le député UMP Thierry Mariani, qui a jugé *"hallucinant et démagogique"* que le gouvernement y renonce, et le FN, qui prône la suppression de l'AME elle-même. Si les associations estiment au contraire que cela va *"dans le bon sens"*, elles réclament que l'AME soit intégrée à la CMU, pour en finir avec ce *"régime spécial sans-papiers"* et faciliter la gestion des dossiers. Un regroupement que préconisaient l'IGAS et l'IGF qui, pour réduire le coût de l'AME, prônaient une remise à plat de la facturation hétérogène et plus élevée appliquée par les hôpitaux à la prise en charge de cette population.

Le gouvernement supprime aussi l'autorisation préalable nécessaire aux bénéficiaires de l'AME pour que soient entrepris des soins hospitaliers excédant les 15 000 euros. Il estime que cette procédure *"vient injustement allonger les délais d'accès aux soins (...) et est par ailleurs très complexe à mettre en oeuvre"*, provoquant des frais de gestion supplémentaires.